LA FAMILLE MÉNIGOT À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

MÉNIGOT Jean (chanoine) :

- Le 4 mai 1479, au matin, devant Blaise Morotte et Jean Masle, tabellions jurés du roi en la cour de la prévôté d'Auxerre, Jean Ménigot, chanoine d'Auxerre, a assisté avec vingt-deux autres chanoines et le doyen du chapitre, en la cathédrale d'Auxerre, à l'audition de Jacques Grail, procureur des manants et habitants de Lindry, et à l'abolition de la mainmorte réelle et personnelle qui pesait sur ces manants [AD 89, G 1932, charte d'affranchissement de Lindry, ligne 5].
- Le 29 décembre 1505, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du prêtre messire Jean Ménigot et du tonnelier Jean Trubert (ou Tribart), sont comparus le cardeur Huguet Martin, Pierre Champion, Jean Ravière et Jacquot Martin, tous héritiers de feu Jeanne, femme de Jean Colon l'aîné, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont vendu pour le prix de 48 livres tournois audit Jean Colon l'aîné tous les biens dont ils ont hérité de ladite défunte Jeanne [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 123 recto].
- Le 20 juillet 1506, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du boucher Guillaume de Taingy, de Jean Odot et de Jean Petitgay, résidant tous en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part le cordonnier auxerrois Noël de Chousses, veuf d'une femme prénommée Guillemette, et d'autre part les trois héritiers de celle-ci, à savoir le tanneur Thibault Masle, le tonnelier Jean Tabard et le boucher Laurent Regnard, demeurant eux aussi à ladite ville, lesquelles parties ont procédé entre elles au partage après décès des biens immeubles laissés en héritage par la défunte : Noël de Chousses a obtenu ainsi comme lot le bas de la maison où il a élu domicile et où son épouse est décédée, située au bourg auxerrois de Saint-Pèlerin, ainsi que la moitié de l'appentis et du cellier de cette demeure et une petite cour se trouvant derrière, le tout tenant d'un long à Hector Valuet, d'autre long aux hoirs de feu Jean de La Rivière, par-devant à Geoffroy Foussy et par-derrière à l'abbé et aux moines du couvent de Saint-Pèlerin, recevant en outre la moitié des loyers versés chaque année par Thiénon Motheré pour des terres exploitées par lui et situées à Héry, ainsi que plusieurs terrains se trouvant quant à eux dans le finage d'Auxerre, à savoir un demi-arpent de vigne au lieu-dit de « *Champchardon* », tenant des deux bouts à deux chemins communs, d'un long auxdits héritiers et d'autre long à messire Jean Ménigot et à Germain Roncin (ou Ronssin), un quartier de vigne tenant d'une part à Louis Galetas, d'autre part à la veuve Cornemiche et par-dessous à la terre appartenant à Perron Germain, deux denrées de vigne au lieu-dit de « *Mochetruye* », tenant d'un long à Jean Davy, d'autre long à Pierre Berger et par-dessous aux hoirs du défunt Germain Hardy, un quartier de vigne au lieu-dit de « *la Chapote* », tenant d'une part à Adenet Evrard et d'autre part à un fossé, un closeau tout près de la porte du Pont, tenant d'un long aux clos du chapitre d'Auxerre, d'autre long audit Louis Galetas et des deux bouts à des chemins communs, un arpent et demi de terre au lieu-dit de « *Heurtebise* », tenant d'un long aux hoirs de feu Jean Géant et par-dessous à la terre de Notre-Dame, et enfin un arpent de terre au lieu-dit de « *Beauvoir* », tenant d'un long aux héritiers de feu Thiénon Evrard dit de La Rivière ; de leur côté, Thibault Masle, Jean Tabard et Laurent Regnard ont reçu en héritage le haut de la maison, avec le grenier, où ledit Noël de Chousses a élu domicile et où son épouse Guillemette est décédée, ainsi que l'autre moitié de l'appentis et du cellier de cette demeure et le jardin attenant, recevant en outre l'autre moitié des loyers versés chaque année par Thiénon Motheré pour des terres exploitées par lui et situées à Héry, ainsi que plusieurs terrains se trouvant quant à eux dans le finage d'Auxerre, à savoir un demi-arpent de vigne au lieu-dit de « *Champchardon* », tenant d'une part audit Noël de Chousses, d'autre part à Jean Pougeoise et par-dessus et par-dessous aux chemins communs, un quartier de vigne au lieu-dit de « *Bouffault* », tenant d'un long aux héritiers du défunt Etienne Evrard dit de La Rivière, un quartier de vigne et désert tenant d'un long à Jean Brocard et d'autre long à Pierre Berger, une denrée de vigne au lieu-dit de « *Champmilot* », tenant d'une part aux hoirs du défunt Jacquot Billard et d'autre part à Perrin Dupont, un clos à proximité de la porte Chantepinot, tenant d'un long auxdits héritiers de feu Etienne Evrard dit de La Rivière et d'autre long au chaussetier Jean Chrestien et audit Pierre Berger, et un jardin près de ladite porte, tenant d'une part à Jean Thuault, d'autre part audit Geoffroy Foussy, par-derrière à Georges Chasné et par-devant au chemin commun. Juste après ce partage, lesdits Thibault Masle, Jean Tabard et Laurent Regnard ont revendu leur part d'héritage à Noël de Chousses, sauf les vignes et la rente locative annuelle, ceci pour le prix de soixante-neuf livres et quinze sols tournois [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 184 recto].

MÉNIGOT Jean (laboureur) :

- Le 7 juillet 1493, devant Jean Bourdin, notaire à Auxerre, Jean Ménigot, laboureur à Migé, fils de Jacques Ménigot, a passé un contrat de mariage avec Marie Ginon, fille du vigneron et tonnelier auxerrois Perrin Ginon et de feu Simone, et sœur de feu Germain Ginon [AD 89, E 373, folio 5 recto].